



LETTRÉ D'INFORMATION N°2 - OCTOBRE 2021

LA SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Conformément au Code de l'Environnement, l'aménagement à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe a fait l'objet d'une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 12 mai 2021.

Les études conduites en 2019-2020 dans la perspective de cette saisine ont permis d'établir un premier diagnostic environnemental et socio-économique, et de concevoir 6 scénarios d'aménagement de la RN2. Le coût du projet est estimé, pour le scénario le plus ambitieux, à environ 900 millions d'euros.



Autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.



LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Le 2 juin 2021, la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation publique avec garants qui veilleront au respect du droit à l'information et à la participation.



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer les conditions de déplacement sur l'axe et sécuriser les carrefours et les dépassements.
- Améliorer le cadre de vie des habitants : détourner le trafic des centre-bourgs, limiter les nuisances.
- Intégrer la réflexion multimodale et les enjeux environnementaux dès la conception du projet.

LE POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA RN2

- Le Plessis-Belleville / Nanteuil-le-Haudouin 12/2012
- Échangeur RN2/RD548 à Silly-le-Long 12/2020
- Déviation de Péroy-les-Gombries
- Déviation de Boissy-Lévignen
- Déviations de Gondreville-Vaumoise 12/2018
- Déviation de Vauciennes
- Fin de mise à 2x2 voies de la déviation de Villers-Cotterêts
- Laon/Avesnes-sur-Helpe : concertation publique en 2022
- Créneau de Vienne (travaux 2022)
- Contournement d'Avesnes-sur-Helpe
- Avesnes-sur-Helpe / Beaufort Études foncières
- Maubeuge / Beaufort 2011
- RÉALISÉ (date de mise en service)
- EN COURS DE RÉALISATION
- À L'ÉTUDE



Le prolongement du CRÉNEAU DE VOYENNE aménagement d'une section à 2x2 voies

L'Etat met en œuvre les premiers travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe pour fin 2022.

La prolongation du créneau existant se fera sur 1,5 kms et se terminera par un carrefour giratoire à l'intersection des RN2, RD12 et RD64, à hauteur de la commune de Voyenne.

La quasi-totalité du doublement sera réalisée sur les emprises foncières de l'Etat, le reste des acquisitions sera fait à l'amiable avec les propriétaires.

PILOTAGE DE L'OPÉRATION

- Maîtrise d'ouvrage : DREAL Hauts-de-France
- Maîtrise d'œuvre : DIR Nord
- Coût : les travaux sont estimés à 10 M€ financés grâce aux crédits du Pacte SAT inscrits au Contrat de Plan État-Région Hauts-de-France

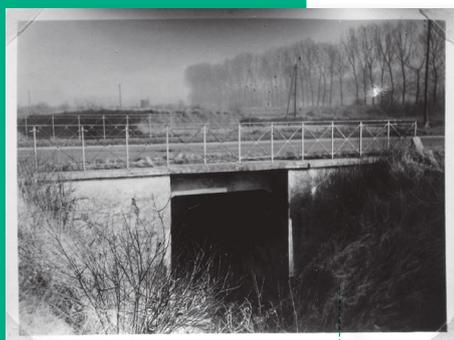
PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROJET

- Faciliter les dépassements et fluidifier la circulation
- Faciliter et sécuriser les mouvements traversants entre la RN2 et les RD12 et RD64
- Limiter la vitesse à l'entrée nord de Froidmont-Cohartille
- 2x2 voies autorisée aux véhicules lents (véhicules agricoles)



ACTU...

Lors des recherches bibliographiques réalisées pour l'opération, un ancien pont a été identifié enterré sous la RN2. Des investigations vont être menées pour le localiser précisément et estimer son état afin de savoir s'il peut rester en place ou être déconstruit.



Archive-1929

PLANNING DE L'OPÉRATION

2020

Choix de l'emplacement.
Études techniques et environnementales.
Concertation avec les propriétaires.

2021

Études de projet.
Procédures administratives.
Acquisitions foncières amiables / diagnostic archéologique.
Déboisement à l'automne afin de limiter les impact sur l'avifaune (oiseaux).

LE : premier



Colchique
d'automne

UN TERRITOIRE RICHE À RESPECTER

Le territoire concerné par le projet d'aménagement de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe dispose d'une grande richesse écologique. Il se partage entre la plaine agricole de la Champagne crayeuse au sud et le bocage de la Thiérache au nord, cet espace étant l'un des grands réservoirs de biodiversité des Hauts-de-France.

Les enjeux environnementaux sont forts pour ce qui concerne les milieux humides, les espaces naturels inventoriés (Parc naturel régional de l'Avesnois et 6 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF) et les continuités écologiques.

ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Dans son avis de décembre 2020, l'autorité environnementale a dispensé le projet d'étude d'impact compte tenu des mesures prévues et considérant qu'il n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

La DREAL s'engage en effet à décliner la séquence ERC : éviter, réduire, compenser.

La démarche ERC vise à diminuer les impacts du projet, des études de tracé à l'exploitation de la route, sur tous les aspects de l'environnement : maintien de la biodiversité, air, bruit, eau, sol, santé de la population.

- Éviter les impacts majeurs du point de vue environnemental.
- Réduire les impacts inévitables : emprises sur le foncier, perturbation de la faune...
- Compenser les impacts résiduels : restaurer, recréer et préserver les milieux impactés.

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

Pour impacter le moins possible les milieux agricoles, les bassins d'assainissement seront réduits à une surface maximum de 2,4ha. Leur position sera optimale pour garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage (point bas). Ces travaux nécessiteront le déboisement de 0,5ha (au niveau des bassins d'assainissement actuels).

Cependant, des mesures compensatoires seront mises en place pour replanter chaque arbre abattu.

De plus, l'ensemble des travaux sera suivi par un coordinateur environnemental afin de s'assurer que ceux-ci seront réalisés selon les principes de bonne gestion écologique.

2022



Début des travaux routiers
puis des travaux paysagers.



UNE MISE A 2X2 VOIES INSCRITE DANS 2 PLANS D' ACTIONS

LE PLAN DE RELANCE DE L' ETAT

intègre les travaux du créneau de Voyenne

Le créneau de mise à 2x2 voies entre Laon et Marle sera financé pour sa part "État" sur le plan France Relance.



Le dispositif France Relance est une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan de relance est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise de la Covid-19. Il est déployé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Plus de 10% des crédits sont dédiés au secteur des Transports pour permettre de renforcer l'intermodalité, de poursuivre le désenclavement des territoires et d'engager une véritable transformation technologique des transports, vers des véhicules moins polluants.

LE PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE

La mise à 2x2 voies de la RN2 est inscrite dans le Pacte SAT signé le 7 novembre 2018 entre l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements de l'Aisne et du Nord et huit intercommunalités.

Le Pacte constitue un cadre stratégique et organise un travail renforcé de tous les acteurs pour mobiliser les atouts du territoire et le faire renouer avec la réussite.

Ce partenariat devait prendre fin en novembre 2021 mais il sera prolongé avec un Pacte SAT II qui est actuellement en préparation.



INFO > 2 panneaux d'informations France Relance ont été implantés pour indiquer les futurs travaux de Voyenne



Vue de la cathédrale Notre-Dame de Laon

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DE LAON

Lors de la transmission du dossier de saisine, le Préfet de Région a proposé à la CNDP qu'il pourrait être envisagé, pour la concertation publique, d'élargir le périmètre géographique de l'aménagement à 2x2 voies de la RN2 au contournement de Laon.

Cette demande répondrait aux attentes de ce territoire et permettrait à terme d'obtenir un aménagement global de la RN2 sur ce secteur.

La DREAL Hauts de France a engagé les études sur Laon qui permettront d'alimenter la concertation publique à venir.

Pour en savoir plus : www.RN2.fr

Pour contacter la DREAL par mail :

pmo.smi.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Hauts-de-France

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
Crédits photographiques : DREAL Hauts-de-France,
Préfecture Hauts-de-France, Rainette SARL